
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 mars 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 24 mars 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il salue la participation, les efforts, le succès et félicite les 50 athlètes de la délégation canadienne qui ont pris part aux Jeux paralympiques de Sotchi en terminant au troisième rang du classement des médailles avec un grand total de 16, dont 7 d'or.

Il remercie tous les élus ainsi que les bénévoles et les employés qui ont participé et contribué aux franc succès de la 11^e édition de la « Nuit Blanche à Montréal » à l'hôtel de ville, le 1^{er} mars dernier. Il adresse un remerciement tout particulier à la vice-présidente du conseil, Mme Érika Duchesne, qui représentait le Bureau de la présidence du conseil au cours de cette activité.

Le président du conseil souligne trois dates importantes, à savoir : le 8 mars « Journée de la femme », le 21 mars « Journée pour l'élimination raciale » et le 22 mars « Journée mondiale de l'eau ».

Il souligne enfin les anniversaires de naissance du mois de mars des conseillers et conseillères Manon Gauthier, Mary Deros, Jean-Marc Gibeau et Michel Bissonnet.

Il cède la parole au maire qui souligne la « Journée internationale de la Francophonie », le 20 mars.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Faibles dans les dispositifs de sécurité du site de l'usine de production d'eau Atwater / Rassurer les Montréalais
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Saison 2014 BIXI - Garanties que les services offerts seront équivalents à ceux de l'an dernier / Inclure un membre du conseil sur le conseil d'administration de BIXI Montréal pour plus de transparence
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Réclamer de nouvelles sources de revenus au gouvernement du Québec et s'assurer que l'octroi de nouveaux pouvoirs ne pénaliseront pas les contribuables
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Investissements pour la rénovation et la mise en valeur des espaces publics / Appuyer financièrement les arrondissements qui créent de la vitalité économique
M. Jeremy Searle	M. Denis Coderre	Documents remis au maire sur le projet de l'échangeur Décarie afin – analyse souhaitée
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Rendre publiques les études sur Stationnement Montréal – Dépôt de la résolution CM13 0243 relative à la possibilité de mettre en place un projet pilote visant à implanter le tarif du stationnement basé sur la demande à Montréal

À 14 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Ryan	M. Denis Coderre	Écarts importants entre les évaluations foncières – inquiétude des contribuables / Tenir un sommet et inviter des experts pour trouver des pistes de solution
M. Steve Shanahan	M. Denis Coderre (M. Michel Bissonnet)	Explications sur la nomination de M. Michel Bissonnet à la Commission sur les transports
M. Luis Miranda	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Arrondissement d'Anjou – Abattage d'arbres par Hydro-Québec / Intervention de la ville-centre souhaitée pour bannir cette pratique sur le territoire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 52.

CM14 0199

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- **période de questions des membres du conseil (02)*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant l'article 80.01 (51.02) pour lequel l'orientation du conseil n'est pas requise.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0200

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 février 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 février 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 mars 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM14 0201

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 février 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 février 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 mars 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 27 janvier au 23 février 2014
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 27 janvier au 23 février 2014
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 27 janvier au 23 février 2014

Un débat s'engage.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

- 5.01 Résolution CA14 170100 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Raccordement du boulevard Cavendish
- 5.02 Résolution CA14 22 0078 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Participation de l'arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2014 » qui aura lieu le samedi 29 mars 2014 de 20 h 30 à 21 h 30
- 5.03 Résolution CA14 22 0079 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Appui à la modernisation et à l'agrandissement de l'Hôpital de Verdun
- 5.04 Résolution CA14 22 0080 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec
- 5.05 Résolution CA14 27 0063 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Une heure pour la Terre 2014

- 5.06 Résolution CA14 28 0074 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Participation de l'arrondissement à l'événement international « Une heure pour la terre 2014 » qui aura lieu le samedi 29 mars 2014 de 20 h 30 à 21 h 30
- 5.07 Résolution CA14 29 0067 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Adhésion aux principes directeurs de la Charte de Toronto pour l'activité physique - Un appel mondial à l'action

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par M. Aref Salem

- Réponse à la demande écrite de M. Rotrand concernant le Réseau blanc de la Ville de Montréal

Par Mme Anie Samson

- Réponse à la demande de M. Dorais concernant la réorganisation administrative du Service de police

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2014.

-
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2014
-

CM14 0202

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le Projet de Plan de développement de Montréal (PDM)

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique (OCPM) portant sur le Plan de développement de Montréal (PDM), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1141079001

CM14 0203

Bilan annuel 2013 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1141114001

CM14 0204

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1132641001

CM14 0205

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1146435001

CM14 0206

Dépôt du rapport d'activité 2013 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité 2013 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1146467001

CM14 0207

Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le leader de la majorité dépose le bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1141887001

CM14 0208

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1142363011

CM14 0209

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* ainsi que les registres des achats à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1144330001

CM14 0210

Dépôt de l'avis du Conseil interculturel de Montréal portant sur le Plan de développement de Montréal et les relations interculturelles : pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse

Le leader de la majorité dépose l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles : pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1136467002

CM14 0211

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12 1141711001

CM14 0212

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la troisième année d'activité »

Madame Émilie Thuillier dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la troisième année d'activité », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM14 0213

Proclamation pour la commémoration du 7 avril 2014 « Journée de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda »

Considérant que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide;

Considérant, par ailleurs, que l'Organisation des Nations Unies a déclaré en 2004, la Journée du 7 avril « Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda »;

Considérant que Montréal est l'une des villes canadiennes où résident actuellement plusieurs survivants du génocide rwandais;

Considérant qu'un procès s'est déroulé à Montréal à partir de mars 2007 pour crime contre l'humanité pour les faits qui se sont déroulés au cours de ce génocide;

Considérant que le peuple rwandais s'est engagé dans la voie du pardon et compte sur chacun d'entre nous pour promouvoir le respect mutuel, l'ouverture à la diversité et l'inclusion qui sont des valeurs fondamentales que soutient notre métropole;

Considérant que cette année le peuple rwandais résidant au Rwanda et celui de la diaspora commémorent le 20^e anniversaire de ce génocide;

Considérant qu'une commémoration de cette triste tragédie aura lieu le 7 avril prochain à l'hôtel de ville de Montréal;

Considérant que l'administration municipale s'est engagée par la Proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Mary Deros
Mme Valérie Plante
M. Normand Marinacci

Et résolu :

de reconnaître le 7 avril 2014 comme la « Journée de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda » en solidarité avec les survivants de ces génocides et à l'endroit de tout le peuple rwandais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 54, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0214

Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés à GSI Environnement inc. (CG11 0119) pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80 \$ à 11 666 891,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11491, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142621001
80.01 (20.01)

CM14 0215

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Entreprises C. R. Ménard inc. pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité - Appel d'offres public 10137 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité ;
- 2- d'accorder aux Entreprises C. R. Ménard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10137 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1146257001
80.01 (20.02)

CM14 0216

Accorder un contrat de services professionnels à Acertys inc. pour la mise en œuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13242 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Acertys inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en œuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146676001
80.01 (20.03)

CM14 0217

Acquérir des inventaires de produits chimiques conformément aux ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal, la Cité de Dorval ainsi que la Ville de Pointe-Claire relativement au transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation des usines de production d'eau potable situées sur leurs territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 231 758,33 \$, taxes incluses, pour l'achat des inventaires de produits chimiques provenant de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140431001
80.01 (20.04)

CM14 0218

Accorder un contrat à Surplec inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 858 402,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12983 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 858 402,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Surplec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 42 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 175,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12983;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146019002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0219

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 638 269,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 638 269,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 680,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12973;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146019004
80.01 (20.06)

CM14 0220

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12951 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 746 363,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à MVA Puissance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 678 512,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12951;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146019003
80.01 (20.07)

CM14 0221

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11013;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145281002
80.01 (20.08)

CM14 0222

Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois du contrat conclu avec Croisières Navark inc. (CG13 0122), pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville, majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à 213 238,92 \$, taxes incluses / Approuver le projet de prolongation de contrat à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois, du contrat conclu avec Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à 213 238,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de prolongation du contrat entre la Ville de Montréal et Croisières Navark inc, selon les termes et conditions y stipulés;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145054001
80.01 (20.09)

CM14 0223

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques (CE12 0708)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. (Staples Advantage Canada) (CE12 0708) pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques, pour une période de douze mois, du 17 mai 2014 au 16 mai 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11844;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1136134003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0224

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Safety-Kleen Canada inc. pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de lubrifiants dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder à Safety-Kleen Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12269 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145983002
80.01 (20.11)

CM14 0225

Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, afin de tenir compte de diverses demandes de changement, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) aux fins du développement du système évolué de radiocommunication, majorant ainsi le montant total du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145035002
80.01 (20.12)

CM14 0226

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec une option de prolongation d'une année, avec Groupe Lincora inc. pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal - Appel d'offres public 13-12652 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation d'un an, pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal;
- 2- d'accorder à Groupe Lincora inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12652 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135085004
80.01 (20.13)

CM14 0227

Attribuer quatre bourses totalisant 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve, suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver quatre projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'attribuer quatre bourses totalisant la somme de 250 363 \$, conformément à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard	Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.	74 423 \$
Comité musique Maisonneuve	Montréal côté cours.	65 000 \$
Société Château Dufresne inc.	Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri.	60 000 \$
S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité	Forum de développement durable, Est de Montréal.	50 940 \$

- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces bourses;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146352001
80.01 (20.14)

CM14 0228

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1265-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334006
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0229

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 984 619,88 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14296 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 851 619,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10136 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés en pièces jointes au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144551002
80.01 (20.16)

CM14 0230

Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs, majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héloïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131029006
80.01 (20.17)

CM14 0231

Approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc. un espace à bureaux d'une superficie de 423,19 mètres carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2019, moyennant une dépense totale de 554 226,02 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2014, un espace d'une superficie de 423,19 mètres carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 226,02 \$, incluant les taxes, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135840003
80.01 (20.18)

CM14 0232

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 5 ans, avec deux années optionnelles de prolongation, à ICO Technologies inc. pour l'acquisition d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgence pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12685 (1 seul soum. conforme) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel ICO Technologies inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation, pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgences pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133980002
80.01 (20.19)

CM14 0233

Conclure avec Sharp Électronique du Canada ltée deux ententes-cadres d'une durée de trois ans avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour l'acquisition ou la location incluant le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs - Appel d'offres public 13-11816 (6 soum. groupe 1 / 1 soum. groupe 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions neufs (achat, location, et service d'entretien);
- 2- d'accorder à Sharp Électronique du Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.
- 4- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour les services sur demande d'un contrat d'entretien pour les équipements d'impression multifonctions Sharp acquis par la Ville de Montréal seulement;

- 5- d'accorder au seul soumissionnaire Sharp Électronique du Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1135085002
80.01 (20.20)

À 16 h 36, il est convenu de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 51.02 immédiatement après l'étude de l'article 80.01 (20.20), conformément à l'article 33 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051.)*.

CM14 0234

Nomination de membres et désignation du président et de la vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0299;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre
M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- de nommer, pour le secteur Centre, Mme Jessika Brosseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de Mme Jessy Thermil;
- 2- de nommer, pour le secteur Ouest, M. Pascal Rousseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de M. Michael Wiseman;
- 3- de nommer, pour le secteur Centre, Mme Denise Felsztyna, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 30 avril 2017, en remplacement de Mme Christina Lazarova;
- 4- de désigner M. Mountagha Sow à titre du président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Michael Wiseman;
- 5- de désigner Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de Mme Jessy Thermil.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1145179001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0235

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, (fournisseur exclusif), pour une période maximale d'un an, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 janvier 2014 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142414001
80.01 (20.21)

CM14 0236

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 008 610,82 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de la place du Canada, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6548;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143751002
80.01 (20.22)

CM14 0237

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632) pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143501001
80.01 (20.23)

CM14 0238

Accorder un contrat à Construction S. Forget inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur des conduites d'eau secondaires, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 499 007,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10140 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 499 007,57 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest, dans le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur conduites d'eau secondaires, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction S. Forget inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 349 081,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10140;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143759002
80.01 (20.24)

CM14 0239

Approuver le projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 10, rue Sunnydale, utilisé pour la caserne de pompiers no 61 du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 150 200 \$ (non taxable)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour les besoins de la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, un local d'une superficie de 1 068,61 mètres carrés de l'immeuble situé au 10, rue Sunnydale, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 115 020 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 150 200 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144565002
80.01 (20.25)

À 16 h 58, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 mars 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 24 mars 2014 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros et M. Peter McQueen.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Dimitrios (Jim) Beis.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte. Il souligne la « Journée mondiale de la poésie » le 21 mars, fait l'éloge de cet art et invite le poète de la Cité de Montréal pour l'année 2013, M. Martin Thibault, à faire lecture d'un poème sur Montréal. Le président du conseil remercie M Thibault et Mme Nathalie Maillé, directrice du Conseil des Arts de Montréal, aussi présente pour cette idée heureuse. Il rappelle que M. Thibault a été écrivain en résidence dans les bibliothèques de Saint-Michel, Patro-Le Prévost et dans Villeray.

Il cède la parole au maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui indique qu'il a rencontré des membres de la communauté ukrainienne de Montréal et souligne la présence d'une délégation au balcon. Il fait lecture d'une lettre en date du 24 mars 2014, qui remercie l'Administration et les Montréalais pour leur soutien au peuple Ukrainien face aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Il invite tous les Montréalais et Montréalaises à prendre part à la marche qui aura lieu le 30 mars prochain en solidarité avec cette communauté. Le conseiller Guillaume Lavoie livre aussi un message de solidarité en ukrainien.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Andrée Lauzon	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Solutions d'urgence pour empêcher l'abattage d'arbres par Hydro-Québec dans le parc des Closeries dans l'arrondissement d'Anjou
Mme Isabelle Limoges	M. Anne-Marie Sigouin	Explication sur l'annulation d'un contrat pour l'installation d'une surface synthétique de soccer au parc de la Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest
Mme Francine Leduc	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe)	Prioriser le déneigement des espaces de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite / Procéder au remorquage de voitures stationnées illégalement dans ces espaces durant l'hiver
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier) (M. Harout Chitilian)	Accessibilité universelle des bâtiments culturels – Appui de l'Administration aux projets d'aide à la jeunesse pour les encourager à la réussite scolaire
M. Meredith Jeffrey Hayes	M. Denis Coderre (M. Claude Dauphin)	Appui de l'Administration afin de sensibiliser le gouvernement fédéral à la nécessité de revoir le système bancaire canadien Dépôt de document
M. Henry Desbiolles	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Mise à jour du code du bâtiment pour faire respecter les normes d'accessibilité universelle pour les nouvelles constructions
Mme Claudette Gariépy	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Luis Miranda)	Démarches de l'Administration pour défendre et protéger la santé des citoyens en empêchant l'abattage d'arbres par Hydro-Québec dans le parc des Closeries Dépôt de document
Mme Lucille Mallette	M. Pierre Desrochers	Soulager les propriétaires aux prises avec des augmentations de taxes foncières – Nouvelles mesures pour réduire les dépenses
M. Mario Beaulieu	M. Denis Coderre	Appui pour la protection des arbres, la conservation des îlots verts et la qualité de l'environnement dans l'arrondissement d'Anjou
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Autoriser l'étalement du paiement des comptes taxes en 12 versements
M. Michel Benoit	M. Pierre Desrochers (M. Réal Ménard)	Sous-évaluation foncière de certaines propriétés / Justification des honoraires versés pour la restructuration de BIXI

À 20 h 06

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Patrick Ash	M. Réal Ménard	Coups au PTI pour la protection des espaces verts et des milieux naturels ainsi que dans le budget d'entretien du Parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle
M. Pierre Pagé	M. Pierre Desrochers	Tenue d'un forum sur les questions d'évaluation foncière, de taxation et de spéculation – Revoir l'approche de la Ville et établir un échéancier pour trouver des solutions afin de ne pas perpétuer ce problème
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe)	Publicité partisane dans le Journal l'Accent par le parti au pouvoir dans l'arrondissement de LaSalle
Mme Sonja Susnjar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Aref Salem)	Sécurité ferroviaire et mesures pour prévenir un sinistre
M. Dinu Bumbaru	M. Denis Coderre	Garanties pour préserver le patrimoine architectural dans l'arrondissement de Ville-Marie – Mesures pour éviter d'autres démolitions

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 36.

À 20 h 38, le conseil reprend ses travaux aux points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0240

Résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. (CG11 0318) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176 (CG11 0318);

2 - de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 1 090 793,12\$, net de ristournes.

Adopté à l'unanimité.

1145249001
80.01 (20.26)

CM14 0241

Accorder un contrat au Groupe Hexagone, s.e.c. pour des travaux de voirie, d'une conduite d'eau principale, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 5 418 685,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 222503 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 418 685,64 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de bordures, de clôtures ornementales, d'une conduite d'eau principale, de planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation et l'aménagement d'une piste cyclable, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 834 685,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222503;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822014
80.01 (20.27)

CM14 0242

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) s'engage à réaliser les travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144933001
80.01 (20.28)

CM14 0243

Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 175 000 \$ pour les années 2014 et 2015 à la Fédération de soccer du Québec, dans le cadre de l'organisation des coupes du monde féminines de la FIFA /Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 175 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 75 000 \$ pour l'année 2014 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 100 000 \$ pour l'année 2015 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal n'assumera aucun déficit.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135848002
80.01 (20.29)

CM14 0244

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One) pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 mètres carrés) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), fournisseur unique, pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 mètres carrés) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131887004
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0245

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 22 177 694,42 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm dans le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 534 902,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10103;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143759001
80.01 (20.31)

CM14 0246

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin - Dépense totale de 17 925 353,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5017-EC-117-13 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 925 353,29 \$, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5017-EC-117-13;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1143334005
80.01 (20.32)

CM14 0247**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, la construction de conduites d'égout sanitaires, le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214707 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 457 641,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés, et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, De Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 960 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214707;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141009001
80.01 (20.33)

CM14 0248**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 258 043,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252401 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 258 043,43 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche de Centre hospitalier universitaire de Montréal (lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 043 043,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252401;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134002009
80.01 (20.34)

CM14 0249

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt d'une superficie d'environ 7 216,62 mètres carrés, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, pour un bail de 9 ans, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 7 829 186,03 \$, taxes incluses, pour le terme du bail / Ajuster la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'entrepôt situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés (7 216,62 mètres carrés), à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 6 978 371,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail, et d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2014 un virement de crédits de 427 130,10 \$ en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration et d'avoir ajusté la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 51 738,75 \$, taxes incluses, payable en 2014 à la compagnie Sreit (Central no.3) LTD, représentant la dépense reliée aux changements au plan d'aménagement initial;
- 3 - autoriser une dépense maximale de 799 076,25 \$, taxes incluses, pour le déménagement, l'acquisition de mobilier et l'aménagement du centre de distribution aux nouveaux locaux;

4 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1144069002
80.01 (20.35)

CM14 0250

Approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metclafe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 417,50 \$, taxes incluses, pour les coûts d'aménagement et contingences, payable en 2014, à la compagnie les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc;
- 3 - d'autoriser une dépense de 149 467,50 \$, taxes incluses, pour le mobilier et les incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144069004
80.01 (20.36)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0251

Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables.

Adopté à l'unanimité.

1140776001
80.01 (30.01)

CM14 0252

Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631\$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146428001
80.01 (30.02)

CM14 0253**Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2014**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049);

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

À 22 h 05, la conseillère Plante soulève une question de privilège demandant au conseiller Perez de s'excuser pour les propos offensants tenus à l'endroit du conseiller Ouellet. Le conseiller Perez explique qu'il n'avait aucunement l'intention d'offenser personne lors de son intervention et présente ses excuses au conseiller. Le président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

1143430005
80.01 (30.03)

CM14 0254

Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de créer les projets suivants :

- « Renouvellement des équipements respiratoires »;
- « Réalisation pour le raccordement Cavendish / Cavendish (Phase 1) »;
- « Sainte-Catherine - Phase 1 »;
- « Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie »;

2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 37, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 21 h 59, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Dissidences :

- du conseiller Marvin Rotrand sur les ajustements proposés concernant le projet :

77007 - Programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien des milieux naturels;

- et du conseiller Jeremy Searle sur l'article 80.01 (30.04).

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.04) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1145337002
80.01 (30.04)

CM14 0255

Créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal / Modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de corriger le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;
- 2 - de modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de remplacer le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement par celui de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;
- 3- de nommer les membres suivants à la Commission sur le Schéma d'aménagement de l'agglomération :
 - M. Lionel Perez;
 - Mme Manon Barbe;
 - M. Harout Chitilian;
 - M. Claude Dauphin;
 - M. Gilles Deguire;
- 4- de désigner, parmi ceux-ci, M. Lionel Perez à titre de président de cette commission;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1142622004
80.01 (30.05)

À 22 h 55, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 25 mars 2014, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 mars 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 25 mars 2014 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

M. Michel Bissonnet et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Peter McQueen et M. Domenico Moschella.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Gilles Deguire et Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Il c  de la parole au conseiller Shanahan qui pr  sente des excuses au conseiller Bissonnet suite    son intervention lors de la p  riode de questions des membres du conseil d'hier apr  s-midi.

Le leader de l'opposition officielle soul  ve une question de privil  ge concernant l'intervention irrespectueuse du maire hier soir, qui a coup   la parole    un conseiller pour donner le r  sultat d'un match de hockey. Le leader de la majorit   questionne la pertinence de l'intervention du leader de l'opposition officielle. Le pr  sident du conseil est d'avis qu'il ne s'agit pas d'une question de privil  ge puisque personne n'a   t   atteint dans son honneur et d  clare l'indigent clos.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Isabelle Limoges	M. Denis Coderre (Mme Anne-Marie Sigouin) (M. Craig Sauvé)	La décision de ne pas aller de l'avant avec un terrain de soccer synthétique entraînera un retard du début de la saison qui désavantage les jeunes – Position du maire dans ce dossier étant donné la disparité entre arrondissements en matière d'équipements sportifs
Mme Chantal Gariépy	M. Richard Bergeron (M. Russel Copeman)	Besoin criant de terrain synthétique dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour aider à la réussite des jeunes – Support du maire requis Dépôt de document
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Frantz Benjamin) (M. Lionel Perez) (M. Russell Copeman)	Respect du droit des citoyens de poser librement leurs questions – Solutions pour aider les copropriétaires du 3600 Van Horne
M. Michel Benoit	M. Pierre Desrochers	BIXI – justification de l'exclusivité à Atla Bicycle Share / Disqualification des entreprises de Mme Alison Cohen qui souhaitent racheter le volet international de la société

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 10 h 01.

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de privilège aux fins d'éclaircissements sur divers aspects entourant l'utilisation des terrains de soccer à surface synthétique et dépose un document à cet effet intitulé : « Gazons synthétiques utilisés pour les sports extérieurs à la Ville de Montréal : *Revue de la littérature et évaluation des risques toxicologiques* », accompagnée d'une copie de la lettre de la Direction de santé publique.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil informe le conseiller Ménard que son intervention n'était pas une question de privilège et déclare l'incident clos.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Possibilité de rapatrier les activités de la Commission des services électriques par la Ville de Montréal pour en améliorer la gouvernance Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Faire preuve de transparence en rendant publiques les rapports d'enquête du contrôleur général sur certains employés suite aux révélations de la Commission Charbonneau
M. Benoit Dorais	M. Craig Sauv�	Refus des �lus de Projet Montr�al d'aller de l'avant avec un projet dans l'arrondissement du Sud-Ouest alors qu'un projet semblable verra le jour dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie

  10 h 24,

Il est propos  par M. Francesco Miele

appuy  par M. Pierre Desrochers

de prolonger de 5 minutes la p riode de questions des membres du conseil.

Un d bat restreint s'engage.

Il est propos  par M. Francesco Miele

appuy  par M. Pierre Desrochers

de proc der   un vote   main lev e sur la proposition des conseillers Miele et Desrochers.

La proposition est agr e.

Le pr sident du conseil met aux voix la proposition des conseiller Miele et Desrochers et le conseil se partage comme suit :

Pour : 55

Contre : 3

La proposition de prolongation de la p riode de questions des conseillers Miele et Desrochers est adopt e   la majorit  des voix, et il est

R SOLU

en cons quence.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Dorais	M. Richard Bergeron	D�ploire les choix de financement de certains projets des �lus de Projet Montr�al dans l'arrondissement du Sud-Ouest
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Mesures pour la pr�servation des immeubles patrimoniaux pour �viter les cas de d�molitions d'immeubles trop d�t�rior�s

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des membres du conseil par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*, le pr sident du conseil d clare la p riode de questions des conseillers close 10 h 33.

  10 h 33, le conseil reprend ses travaux   l'article 80.01 (42.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0256

Adoption - Règlement sur le régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1133720002
80.01 (42.01)

CM14 0257

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978) ».

Adopté à l'unanimité.

1134630001
80.01 (42.02)

CM14 0258

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992) ».

Adopté à l'unanimité.

1134630003
80.01 (42.03)

CM14 0259

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984) ».

Adopté à l'unanimité.

1134630002
80.01 (42.04)

CM14 0260

Adoption - Règlement portant approbation du Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1^{er} janvier 2004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1^{er} janvier 2004) ».

Adopté à l'unanimité.

1134630005
80.01 (42.05)

CM14 0261

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997) ».

Adopté à l'unanimité.

1134630004
80.01 (42.06)

CM14 0262

Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général ».

Adopté à l'unanimité.

1143430003
80.01 (42.07)

CM14 0263

Approbation du Règlement R-144 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet « Migration Windows & Office »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-144 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de dix sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 \$) pour financer le projet « Migration Windows & Office », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle dépose une copie du jugement numéro 200-17-009506-080 daté du 3 juin 2010 de la Cour supérieur dans le procès de Savoir-Faire Linux inc contre la Régie des rentes du Québec et Fournitures et ameublement du Québec, division du Centre des services partagés du Québec et Microsoft Licensing General Partnership et Compugen inc et le Procureure général du Québec.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Justine McIntyre

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (45.01).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (45.01) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34

Contre : 23

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (45.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1136213003
80.01 (45.01)

CM14 0264

Approbation du Règlement R-146 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-146 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Justine McIntyre

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (45.02).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (45.02) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34

Contre : 23

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (45.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1146213001
80.01 (45.02)

CM14 0265

Nominations de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord à compter du 10 février 2014 jusqu'au renouvellement des mandats à l'assemblée générale du CLD/CDEC en juin 2014 :

Collège municipal:

M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

Collège affaires/commerce:

M. Jean-Marc Poirier, président et associé de SPRINTMEDIA, en remplacement de Mme Gaetana Colella.

Membres non-votants:

M. Michel Brunet, directeur du Centre local d'emploi du territoire de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

1146304002
80.01 (51.01)

Article 80.01 (51.02)

Nominations aux commissions permanentes

Retiré voir article 3.01 – aucune orientation requise.

CM14 0266

Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

1145265008
80.01 (51.03)

CM14 0267

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- M. Jan-Fryderyk Pleszczyński à titre de président, actuellement vice-président;
- Mme Madeleine Féquière à titre de vice-présidente pour un premier mandat;
- M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président, actuellement membre;
- Mme Johanne Turbide à titre de membre pour un premier mandat;
- M. Hughes Sweeney à titre de membre pour un premier mandat.

Adopté à l'unanimité.

1144320001
80.01 (51.04)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0268

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs là où requis dans l'avenue de Belleville entre la rue Monselet et le boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 2 031 442,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 906 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0285;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 720 587,74 \$, taxes incluses, représentant 84,7 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue de Belleville, de la rue Monselet au boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 942,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 906 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1134383017

CM14 0269

Autoriser une dépense additionnelle de 81 632,25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec ce Consortium (CM09 0509), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0287;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 81 632,25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et le Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux (CM09 0509), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1136606001

CM14 0270

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM13 0959) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public qui sera intégrée au projet du carrefour Pie-IX - Henri-Bourassa / Approuver un projet de convention de cession à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0290;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de cession du contrat de BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM13 0959) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public qui sera intégrée au projet du carrefour Pie-IX–Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1141146001

CM14 0271

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Placements Laugab inc./Laugab Holdings inc. aux fins d'assemblage industriel, un terrain d'une superficie de 187 mètres carrés, constitué du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement de la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 26 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0293;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Placements Laugab inc./Laugab Holdings inc., aux fins d'assemblage industriel, un terrain d'une superficie de 187 mètres carrés, situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement de la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, pour la somme de 26 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1131233006

CM14 0272

Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0295;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière, qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1140018001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0273

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 035 871,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13340 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0310;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda senc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 035 871,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13340, et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1145034001

CM14 0274

Conclure avec Lafarge Canada inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0319;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types;
- 2 - d'accorder à Lafarge Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13219 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1135331007

CM14 0275

Accorder un soutien financier annuel de 35 000 \$ pour les années 2014 à 2017, à la Conférence régionale des élus de Montréal pour la réalisation du Festival Eurêka! dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0340;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 35 000 \$, pendant 4 ans, soit du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2017, à la Conférence régionale des élus de Montréal pour la réalisation des éditions 2014 à 2017 du Festival Eurêka! dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1136352002

CM14 0276

Conclure avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0320;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé;
- 2 - d'accorder à Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13224 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1135331010

CM14 0277

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital, dans l'arrondissement de Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel) - Dépense totale de 1 960 882,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257705 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0322;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 960 882,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, des travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital, dans l'arrondissement de Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 837 882,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257705;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1144822005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0278

Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour des travaux d'égout et de conduites d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 7 445 607,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 225904 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0329;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 445 607,65 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 626 607,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 225904;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1144822004

CM14 0279

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 405 190,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 263201 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0324;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 405 190,48 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 650 130,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263201;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1144822006

CM14 0280

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour le planage et le revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, le planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et le planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 901 722,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 264412 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0323;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 901 722,30 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, le planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et le planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 722,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264412;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1144822007

CM14 0281

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et les travaux de mise aux normes de feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 2 944 584,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258004 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0327;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 944 584,49 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et des travaux de mise aux normes de feux de circulation, dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 657 584,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258004;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1144822016

CM14 0282

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue De Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, et dans la rue Sainte-Claire, de la rue Liébert à la rue Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 284 799,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 267801 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0330;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 284 799,24 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue De Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, et dans la rue Sainte-Claire, de la rue Liébert à la rue Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 994 253,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144822008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0283

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'entreprise Artificiel inc., représentée par M. Alexandre Burton, pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé « Vertiges », pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12.mars 2014 par sa résolution CE14 0331;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Artificiel inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé Vertiges, pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 janvier 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1140461002

CM14 0284

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative de solidarité La Familiale, un terrain vacant d'une superficie de 966 mètres carrés, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, situé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 184 508,48 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars par sa résolution CE14 0334;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative de Solidarité La Familiale, un terrain vacant, d'une superficie de 966 mètres carrés, situé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative de Solidarité La Familiale démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1130521001

CM14 0285

Accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ au Festival international du film sur l'art et à la Biennale de Montréal afin de contribuer à la promotion des événements dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0338;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

Biennale de Montréal / BNL MTL 2014 70 000 \$

Festival international du film sur l'art / 32^e FIFA 60 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1141197002

CM14 0286

Accorder un soutien financier de 95 000 \$, pour l'année 2014, à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0336;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut de recherche en biologie végétale, pour l'année 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1142912001

CM14 0287

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Les Reliures Caron & Létourneau Itée (CE12 1066) pour la fourniture sur demande de service de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal jusqu'au 28 juin 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0367;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Les Reliures Caron et Létourneau Itée pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, pour les services sur demande de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12979 (CE12 1066);
- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1135085003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0288

Conclure avec Construction DJL inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13220 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0371;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée approximative de 12 mois à compter de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds;
- 2 - d'accorder à Construction DJL inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13220 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1135331008

CM14 0289

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National - Réalisation du Train de l'Est, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 1 555 377,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 231501 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars par sa résolution CE14 0373;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 555 377,26 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 877,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 231501;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1134822065

CM14 0290

Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 222 846,27 \$ - Appel d'offres public VMP-14-004 (7 soum.)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 2 887 739,06 \$, taxes incluses, représentant 89,6 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 084 846,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-004;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1146441001

CM14 0291

Autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet du site Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Les Consultants S.M. inc. (CE12 0045) de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires à Les Consultants S.M. inc., dans le cadre du projet du site Outremont;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Les Consultants S.M. inc. (CE12 0045), majorant ainsi le montant total du contrat de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1133246001

CM14 0292

Autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses / Majorer pour une seconde fois de 20 % le contrat initial à Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480) de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses, pour le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal / Approuver le projet d'addenda no 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0385;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480), majorant ainsi pour une seconde fois le contrat initial de 20 %, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1144551004

CM14 0293

Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0387;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);
- 2 - de désigner le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières comme représentant de la Ville, comme énoncé à l'article 3.6 de l'Addenda 1, afin d'approuver les conditions de la servitude à intervenir entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1130890006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0294

Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014, l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0292;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour les quatre premiers mois de 2014, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1141020001

CM14 0295

Autoriser une dépense de 59 908 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0351;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une dépense de 59 908 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144631002

CM14 0296

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2)* pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0344;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q-2)* pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1133231034

CM14 0297

Autoriser M. Raoul Cyr, directeur, à signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu, en remplacement de M. Robert Lamontagne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0346;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- que M. Raoul Cyr, directeur de la Direction des informations financières et des contrôles internes du Service des finances (ci-après le «représentant») soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Montréal les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, en remplacement de M. Robert Lamontagne;
- 2- que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services Clic Revenu.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1133843005

CM14 0298

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* afin de permettre le branchement au réseau municipal de l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0400;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.-2)* afin de permettre le branchement au réseau municipal de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1144152001

À 11 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de suspendre les travaux et de les reprendre à 14 h 15.

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre D Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de reprise des travaux à 14 h 15.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Miele et Desrochers et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 39

Contre 13

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 mars 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 25 mars 2014 – 14 h 15
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, M. Jeremy Searle, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. François William Croteau, M. Peter McQueen et M. Domenico Moschella.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Gilles Deguire, Mme Lorraine Pagé et Mme Magda Popeanu.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte.

À 14 h 19, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0299**Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2014**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0404;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la présidence du conseil

- Solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population montréalaise (mandat prévu dans la résolution CM12 0960);
- Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859);
- Élaboration d'un mécanisme en vertu duquel un rapport annuel sur les actions mises en œuvre en lien avec les motions soit déposé au conseil (mandat prévu dans la résolution CM13 1026);
- Gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés (mandat prévu dans la résolution CM13 1160);
- Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181);
- Comment soutenir et encourager la participation des communautés culturelles aux différentes instances de la Ville;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049)

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1143430004

CM14 0300

Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil municipal afin d'ajouter à la programmation 2 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire du PTI 2014-2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0410;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

1 - de créer les projets suivants :

- « Reconstruction de la cour de voirie Mercier–Hochelaga-Maisonneuve »;
- « Reconstruction de la cour de voirie Ahuntsic–Cartierville »;

2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Dissidence de M. Marvin Rotrand sur le :

- Programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien des milieux naturels.

Le président du conseil déclare l'article 30.07 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1145337001

CM14 0301

Mandater un OBNL pour assurer la gestion des opérations locales du système de vélo en libre-service (BIXI)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 mars 2014 par sa résolution CE14 0428;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver le projet d'entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166 \$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;
- 2- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer une entente substantiellement conforme à l'entente de gestion jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 3- d'approuver le projet de convention de prêt entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal qui établit les modalités et les conditions de déboursement et de remboursement d'un prêt de 460 000 \$ par la Ville à BIXI Montréal et d'approuver le projet de convention d'hypothèque mobilière garantissant le remboursement de ce prêt, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;
- 4- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer des conventions de prêt et d'hypothèque substantiellement conformes aux projets de conventions jointes à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 5- alternativement à l'acquisition par la Ville, aux termes d'une ordonnance à être obtenue du tribunal en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* des actifs de SVLS relativement à ses opérations montréalaises conformément à la résolution CM14 0175, d'approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS et de ratifier toutes les actions déjà entreprises à cet effet;
- 6- d'approuver, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel, toute transaction pouvant être conclue entre la Société de vélo en libre-service et le soumissionnaire retenu pour l'achat des actifs internationaux dans le cadre de l'appel d'offres ferme sous l'égide de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et qui devra être approuvé par le tribunal ou, alternativement, d'approuver, conformément aux mêmes informations inscrites au dossier décisionnel, toute transaction pouvant être conclue entre la Ville et le soumissionnaire retenu pour l'achat des actifs internationaux suite à l'exercice par la Ville de son recours hypothécaire de prise en paiement, le cas échéant;
- 7- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer tout acte de vente de ces actifs internationaux substantiellement conforme à ces informations de l'avis du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- 8- d'approuver le projet de convention de subvention en faveur de BIXI Montréal et d'autoriser une dépense de 165 000 \$ à cet effet;
- 9- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville, à signer une convention de subvention substantiellement conforme à la convention jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 10- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à « L'Entente de gestion » jointe au dossier décisionnel afin d'ajouter l'article suivant au chapitre des obligations de la Société :

« 3.11 Principes de transparence et accès aux documents détenus par la Société »

La Société s'engage à respecter les principes de transparence et à donner accès aux documents qu'elle détient comme si elle était un organisme municipal au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Desrochers et Miele recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

À 14 h 48,

Il est proposé par M. Normand Marinacci

appuyé par Mme Justine McIntyre

de poser la question préalable relative à la proposition d'amendement, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-51)*.

La motion aux fins de poser la question préalable est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Desrochers et Miele et la déclare adoptée à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 30.08, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'apporter un second amendement à « l'Entente de gestion » jointe au dossier décisionnel afin d'ajouter un paragraphe à l'article 2 intitulé « Administration de la Société ». Le premier paragraphe de la section 2.1 Conseil d'administration se lirait comme suit :

« 2.1 Conseil d'administration »

Le Conseil d'administration de la Société doit être composé, en tout temps, d'au moins un membre élu du conseil de Ville de Montréal, cet administrateur étant nommé sur recommandation du comité exécutif de la Ville. »

Le troisième paragraphe deviendrait le quatrième paragraphe et serait modifié comme suit :

« Le comité exécutif de la Ville désignera un fonctionnaire de la Ville de Montréal pour agir à titre d'observateur pour celle-ci, lors des réunions du Conseil d'administration de la Société. À cet égard, la Société s'engage à convoquer cette personne à chaque réunion du Conseil d'administration. »

À 14 h 50, le conseil suspend ses travaux.

À 14 h 52, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Gadoury recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le conseiller Craig Sauvé dépose une copie de l'article cinq de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la protection des renseignements personnels.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Gadoury.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Lefebvre, Dorais, Bergeron, Gadoury, Plante, Sauvé, Thuillier, Lavoie, Duchesne, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ferrandez, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Shanahan, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle (28)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin et Cloutier (29)

Résultat: En faveur : 28
Contre : 29

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Gadoury rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 30.08, tel qu'amendé.

À 15 h 45, le conseiller Rotrand propose un troisième amendement à « l'Entente de gestion » jointe au dossier décisionnel afin de reformuler le 3^e paragraphe de la section « **2.1 Conseil d'administration** » comme suit :

« Le conseil de la Ville désignera un élu et le comité exécutif désignera une autre personne pour agir à titre d'observateurs, pour la Ville, lors des réunions du conseil d'administration de la Société. À cet égard, la Société s'engage à convoquer ces personnes à chaque réunion du conseil d'administration ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement du conseiller Rotrand recevable et elle est agréée.

Le conseil désigne M. Aref Salem pour agir à titre d'observateur.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.08 1144368002

CM14 0302

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation du deuxième étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'hébergement

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du deuxième étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130449011

CM14 0303

Avis de motion - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1141361002

CM14 0304

Avis de motion - Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1131238003

CM14 0305

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », le projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1144368002

CM14 0306

Adoption - Règlement sur les services - Réorganisation administrative

Attendu qu'une copie du Règlement sur les services a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014, par sa résolution CE14 0255;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1140395004

Règlement 14-012

CM14 0307

Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général

Attendu qu'une copie du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 février 2014, par sa résolution CE14 0266;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

d'apporter un amendement à l'effet de modifier l'article 4 du projet de règlement en remplaçant les mots « un ou deux » par « trois » vice-présidents de manière à ce que l'article 4 se lise comme suit :

« Le conseil nomme les membres de la commission et désigne un président et trois vice-présidents. »

À 15 h 52, le conseil suspend ses travaux.

À 15 h 53, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition du maire et du conseiller Miele recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement du maire et du conseiller Miele.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34

Contre : 20

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement adopté à la majorité.

Le débat se poursuit sur l'article 42.01, tel qu'amendé.

À 16 h 12,

Il est proposé par M. Michel Bissonnet

appuyé par M. Marvin Rotrand

d'apporter un amendement à l'article cinq de la section I du chapitre IV du projet de règlement afin de remplacer, à la deuxième ligne, les mots « ... par son vice-président ou, le cas échéant, par son premier vice-président en premier lieu, ou son deuxième vice-président en second lieu... » par les mots « l'un des vice-présidents ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1143430002

Règlement 14-013

CM14 0308

Approuver le renouvellement du prêt, sans remboursement pour les 12 premiers mois, de M. Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers des Hautes Études Commerciales de Montréal pour une durée de trente-six mois, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0360;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente renouvelant le prêt de M. Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC), pour une durée de 36 mois, commençant le 1^{er} mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1130519024

CM14 0309

Reconduction de mandat au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0240;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de reconduire le mandat de M. Michel Haddad, à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 14 mars 2014 au 13 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1142072004

CM14 0310

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- M. Richard Bergeron
- M. Lionel Perez
- M. Benoit Dorais
- Mme Justine McIntyre
- Mme Valérie Plante
- Mme Manon Gauthier
- Mme Lili-Anne Tremblay
- Mme Manon Barbe
- M. Jean-Marc Gibeau

2- de désigner, parmi ceux-ci, M. Richard Bergeron à titre de président, MM. Lionel Perez et Benoit Dorais à titre de vice-présidents ainsi qu'un représentant d'une ville liée à être désigné par le conseil d'agglomération;

3- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur l'examen des contrats :

- Mme Karine Boivin-Roy à titre de vice-présidente en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau
- Mme Marie Cinq-Mars à titre de membre en remplacement de M. Pierre Gagnier

4- de nommer Mme Catherine Clément Talbot à titre de membre à la Commission de la présidence du conseil en remplacement de M. Michel Bissonnet;

5- de nommer M. Pierre Gagnier à titre de membre de la Commission sur le développement économique en remplacement de M. Yves Gignac;

6- de nommer M. Richard Guay à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de M. Manuel Guedes.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège suite aux propos du leader de l'opposition officielle lors de son intervention.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM14 0311

Motion de l'opposition officielle pour éviter de nouveaux cas comme celui de la maison Redpath

Avant présentation, la conseillère Anne-Marie Sigouin présente une nouvelle version de l'article 65.01 dont le texte se lit comme suit :

Motion en faveur de la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés, visant particulièrement ceux considérés vulnérables

Attendu qu'il est essentiel de prendre des mesures permanentes pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais;

Attendu la propension de certains propriétaires à laisser leur immeuble à l'abandon jusqu'à ce que la seule option possible soit celle de la démolition, comme ce fut le cas pour la maison Redpath;

Attendu que l'application du règlement sur l'entretien des bâtiments relève des arrondissements;

Attendu que les outils règlementaires régissant la démolition d'immeubles et la protection du patrimoine varient d'un arrondissement à l'autre;

Il est proposé par Mme Anne-Marie Sigouin

appuyé par M. Alex Norris
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - invite les arrondissements, sous la coordination de la Direction de la culture et du patrimoine, à répertorier les bâtiments d'intérêt patrimonial sur leur territoire, qu'ils soient de propriété publique ou privée, et à identifier ceux qui sont vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir est incertain;
- 2 - demande au comité exécutif de mandater la Direction de la culture et du patrimoine et le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'étudier conjointement la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine, de recommander toute modification nécessaire pour assurer la protection efficace du patrimoine immobilier et enfin, d'évaluer les enjeux liés au financement de son entretien et de sa mise en valeur.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM14 0312**Motion de l'opposition officielle sur les stationnements écologiques**

Attendu que le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ont développé une norme intitulée « Lutte aux îlots de chaleur urbains - Aménagement des aires de stationnement - Guide à l'intention des concepteurs » afin d'améliorer la performance thermique des aires de stationnement et ainsi contribuer à la diminution des effets attribuables aux îlots de chaleur urbains sur la santé;

Attendu que la construction d'aires de stationnements extérieurs implique une imperméabilisation des sols et la pose de matériaux de surface avec un faible indice de réflectance solaire (IRS) qui participent à la formation d'îlots de chaleur urbains;

Attendu que le verdissement est un élément essentiel à intégrer pour limiter les impacts environnementaux sur les stationnements existants ou amenés à être construits;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a ajouté à son guide sur l'aménagement des aires de stationnement une note à propos de la norme afin qu'elle soit mise en pratique par tous les professionnels du Québec;

Attendu que Stationnement de Montréal s'est engagé publiquement à respecter la norme;

Attendu que les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal se sont aussi engagés à bonifier leurs règlements d'urbanisme en matière d'aménagement d'aires de stationnement pour respecter cette norme;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé
Mme Justine McIntyre

que la ville de Montréal s'engage à faire la promotion de la norme « Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs » auprès de l'ensemble de ses arrondissements et l'utilise dans le cadre de la réfection ou de la construction d'aires de stationnements sous sa juridiction.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement au dernier « Attendu » afin de remplacer les mots « ... que les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal ... » par « ... que plusieurs arrondissements ... »

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Ménard et Miele recevable et il est agréé.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'apporter un deuxième amendement au dernier « Attendu » afin de remplacer les mots « ... se sont aussi engagés à... » par « ... ont déjà ... ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Gadoury recevable et elle est agréée.

Le président du conseil déclare l'article 65.02, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM14 0313

Motion de la deuxième opposition demandant d'accélérer la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes

Attendu que les enquêtes sur les décès et les accidents graves impliquant des policiers sont actuellement menées par d'autres policiers;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé par le projet de loi 12, adopté en mai 2013, à créer le Bureau des enquêtes indépendantes, dont le mandat sera d'investiguer les cas où un civil est tué ou a subi une blessure grave par un policier, lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police, ainsi que toute blessure causée par un policier avec une arme à feu;

Attendu que lors de l'adoption de la loi, le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a indiqué que le Bureau des enquêtes indépendantes sera opérationnel un an après l'entrée en vigueur de la loi;

Attendu la déclaration adoptée par le conseil municipal le 20 juin 2011, qui invitait le gouvernement du Québec et le ministère de la Sécurité publique à « créer le plus tôt possible une unité indépendante dont le principal mandat sera d'enquêter sur les incidents impliquant des policiers » (CM 11 0425);

Attendu que le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M. Jacques Frémont, a pressé le gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes à la suite du décès de M. Alain Magloire, survenu à Montréal le 3 février dernier;

Attendu que la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes permettra d'augmenter la confiance des Montréalais dans les processus d'enquêtes policières, des processus qui doivent être transparents, indépendants et imputables;

Attendu que Montréal connaît une forte concentration de personnes dans les espaces publics aux prises avec divers problèmes sociaux, tels l'itinérance, l'extrême pauvreté, des problèmes de toxicomanie, de santé mentale, etc.;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

1 - que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes;

2 - que la Ville de Montréal soit consultée dans le cadre de la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Benoit Dorais

d'insérer entre le 1^{er} et le 2^e paragraphe du « Résolu » un paragraphe qui se lit comme suit :

« d'adopter le règlement pour mettre en application la *Loi modifiant la Loi sur la police* concernant les enquêtes indépendantes ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Article 65.04

Motion de la troisième opposition pour la diffusion publique des documents associés aux propositions de résolutions présentées au conseil municipal

La conseillère Justine McIntyre retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051.)*

À 16 h 56, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE